



## BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION

Fondé par : CSTC et SECO  
Certificateur accrédité n° 021



Rue d'Arlon 53  
BE - 1040 BRUXELLES

Tel.: + 32 2 238 24 11  
Fax: + 32 2 238 24 01

# CERTIFICAT DE PROCESSUS NIVEAU B POUR L'EXÉCUTION DE RÉPARATIONS DU BÉTON

**BPC - 560 - 3075 - 0000.B - 001**

Le BCCA déclare qu'il est établi que

**Renotec sa  
Acaciastraat 14 C  
BE - 2440 GEEL**

prend les mesures nécessaires, selon le Règlement de Certification TRA-BPC-560, pour assurer qu'on peut avoir confiance dans l'implémentation correcte des processus d'exécution dans le secteur

## PROTECTION et RÉPARATION du BÉTON

en particulier pour les domaines d'activités et techniques mentionnés dans l'annexe 1

Les processus visés correspondent à une spécification rédigée selon les règles de la norme NBN 1504-10 et les Prescriptions Techniques pour le marquage BENOR PTV-BPC-560-01 "Prescriptions Techniques pour les entreprises qui effectuent des travaux de réparation et de protection du béton carbonaté par voie manuelle ou mécanique".

Le niveau d'attestation couvre les entreprises qui disposent d'un Certificat de Processus Niveau A pour l'application des produits et systèmes prescrits liés aux domaines d'activités et techniques mentionnés dans l'annexe 1 et qui en plus, déterminent et appliquent elles-mêmes la méthode d'exécution, y compris le choix des produits, systèmes et techniques, en fonction de la mission de réparation spécifiée par le donneur d'ordre ou par son délégué. Les produits, systèmes et techniques choisis doivent faire l'objet d'un certificat BENOR, d'un Agrément Technique ATG ou d'une déclaration de qualité considérée comme équivalente par BCCA, qui consiste en un examen d'aptitude et en un contrôle de qualité continu.

Le Certificat de Processus a été attribué sur base d'un examen initial et de la constatation de l'engagement de l'entreprise à effectuer les tâches suivantes, conformément au Règlement d'Application pour la certification de processus BENOR TRA-BPC-560 de BCCA:

- La qualification par BCCA de(s) l'employé(s) en tant que Responsable(s) de Chantier Qualifié(s) basée sur une attestation de réussite officielle "Schadediagnose en herstelling van beton" délivré par UGent.
- Si pertinente, l'attestation de(s) employé(s) en tant qu'Exécutant(s) Qualifié(s) pour les domaines d'activités et les techniques décrits dans l'annexe 1 par un centre de formation et d'examen reconnu par BCCA;
- L'implémentation d'un système de contrôle de production ou de contrôle d'exécution approuvé par BCCA, qui répond aux règles de la norme NBN EN 1504-10 et le TRA-BPC-560;
- L'application d'un plan de contrôle de conformité spécifique approuvé par BCCA

pour tous travaux effectués sous certification.

BCCA prévoit un contrôle externe, qui consiste en:

- Une validation régulière des produits et systèmes appliqués, des Exécutants et Responsables de Chantier Qualifiés;
- Un audit annuel du système de contrôle de production ou de contrôle d'exécution;
- Une évaluation régulière des méthodes d'exécution prescrites de l'entreprise, y compris le choix des produits, systèmes et techniques.
- Un contrôle régulier des résultats du contrôle interne;
- Des visites de chantier régulières par coup de sonde en ce compris des essais de contrôle in situ par un laboratoire d'essais externe sur des lots indiqués par BCCA.

Ce certificat entre en vigueur le 01-01-2018 et reste valable jusqu'au 31-12-2020 tant que les conditions fixées dans le Règlement d'Application TRA-BPC-560 et les conditions d'exécutions de l'entreprise et l'IFPC de l'entreprise même ne sont pas modifiés significativement. La validité de ce certificat sera confirmée par BCCA chaque année. Sur demande, BCCA donnera des renseignements concernant la validité de ce certificat.

Fait à Bruxelles le 14 décembre 2017.



ir. Benny De Blaere  
Directeur Général





**BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION**

Fondé par : CSTC et SECO  
Certificateur accrédité n° 021

Rue d'Arlon 53  
BE - 1040 BRUXELLES

Tel.: + 32 2 238 24 11  
Fax: + 32 2 238 24 01



ANNEXE 1

01-01-2018

**LISTE DES TECHNIQUES UTILISÉS PAR L'ENTREPRISE**

**BPC - 560 - 3075 - 0000.B - 001**

(liste provisoire – sera actualisée après l'audit FPC 2017)

DOMAINE D'ACTIVITÉ: réparation du béton carbonaté

TECHNIQUE: réparation manuelle